

Compte rendu conseil municipal **du lundi 19 décembre 2016**

Sous la Présidence de M. le maire Christian ALEXANDRE

Étaient présents : ALEXANDRE Christian, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien

Étaient absents : Allard Jean-Yves, procuration à Alexandre Christian
Georget Arthur, procuration à Joubert Marc
Recoque Pascal

Secrétaires de séance: Lacroix Yvette et Hauteville Cyril

Secrétaire de Mairie : Florence Pelin

Ordre du jour :

- **Informations diverses**
- **Délibérations**
 - Tarif camping année 2017
 - Demande de participation sur salaires garderie Ecole Viverols
 - Numérotation des bâtiments sur la commune
 - Indemnités de fonction du maire
 - Don Commune
 - Don C.C.A.S.
 - Décision modificative - Budget Communal 2016
 - Décision modificative - Budget Caisse des Ecoles 2016
- **Questions diverses**

Informations diverses

1. Le PAVE (Plan Accessibilité Voirie et Espaces publics) (étude obligatoire) a été établi par le cabinet LANCREMON sur 2 sites principaux du village :
 - Site centre bourg (place de l'église, rue principale et monument aux morts), revoir la circulation piétonne au niveau de la RD 205 et de la place.
 - Entrée sud du village: travaux de bonne qualité effectués cette année. Reste à modifier l'entrée du chemin des écoliers.Travaux non obligatoires (480 000,00€), documents consultables en mairie.
2. Étude diagnostique du réseau d'eau, par SOCAMA:

Compte rendu de la phase 1 :

 - 1er problème: géo-référencement du réseau, souhaitable mais non obligatoire. Demande de devis au SIVOM d'Ambert.
 - 2ème problème: qualité de l'eau et quantité d'eau utilisée.

Quantité: seulement 25 % de rendement en 2015 (quantité d'eau payée par la population / quantité d'eau sortant du château d'eau). C'est très faible et un rendement à 80 % est nécessaire pour obtenir des subventions de travaux !!!.

Il est conseillé de changer les compteurs d'eau trop vieux dans les habitations du village et de respecter la DUP (déclaration d'utilité publique) prise en 2006 (et trop partiellement mise en œuvre !) par la pose de clôtures au niveau des périmètres de protection immédiat des captages. Une réflexion s'engage pour réaliser ces travaux (chantier d'insertion, employés communaux, entreprises) au plus tôt car des dérogations de demandes de subvention pourraient être obtenues.

Qualité: dureté de l'eau : cette dernière au pH acide ne contient pas assez de calcium. Il conviendrait d'installer au niveau du château d'eau un système de neutralisation-reminéralisation de l'eau qui n'a jamais été mis en place après le DUP de 2006. Un devis de mise en place sera prochainement demandé.
3. Etude de faisabilité de transformation de la salle des fêtes:

Dossier établi par M. Lesage, architecte à Clermont-Ferrand sous la direction de Julian Court, architecte au parc Livradois Forez.

Estimation des travaux de remise en état de la salle des fêtes (isolation, électricité, chauffage, cuisine, toilettes, modification de l'entrée et aménagement de la grande salle et de l'étage occupé par les notaires): 500 000,00€ HT. En cas de spectacle au rez-de-chaussée, la grande salle (de 160 M2) pourrait accueillir 100 à 120 personnes et une scène. Une recherche de possibilités de financement pouvant atteindre 80% va être lancée avant toute décision de travaux.
4. Route Coussangettes - Plagnols:

Une demande de subvention de réfection de la route a été faite au département et à l'état pour des travaux en 2017. En outre, l'enfouissement du réseau téléphone et électricité au niveau de Coussanges d'un montant de 17 733€ pourrait recevoir une subvention du FIC
5. Garderie payante à l'école : cela fait l'objet d'une demande des maires des communes d'Eglisolles et de Saillant afin de faire participer financièrement les parents des enfants qui vont à la garderie de l'école. Une réflexion sera menée par la municipalité en début d'année.
6. Départ au 1^{er} janvier de Laurent Lamartine, employé municipal en contrat CAE. Il a trouvé un travail en CDI. Une discussion sur son remplacement sera initiée en début d'année. Par ailleurs, Laurent Lamartine assurait la garderie du soir de 16h15 à 18 heures car deux personnes sont indispensables du fait du nombre d'enfants gardés entre 16h 15 à 17 heures. A la rentrée il sera

remplacé pour cette garderie par Thierry Grac.

7. Réunion de la bibliothèque: 15 personnes étaient présentes à la réunion du 14 décembre et souhaitent que la bibliothèque continue à exister sous forme municipale. Une nouvelle réunion est prévue le 12 janvier à 14h 30, pour organiser avec Mr Quattrociotti les activités des volontaires.
8. Lettre de Mme Lagorse (fille de Mr Faure) pour la mise en vente de son terrain cadastré B 1153, de 1 ha, 50
9. Plaques des noms de rues: Un devis sera demandé à Mme Marie Claude Bonnet de Viverols pour la confection de plaques personnalisées.
10. Compte-rendu de la réunion sur le temps des activités péri-scolaires (Cyril Hauteville) : le 8 décembre, réunion sur les temps d'activité péri-scolaires actuellement gérés par la communauté de communes de la vallée de l'Ance. A la rentrée prochaine, l'avenir des TAP sera revu par la nouvelle communauté de communes.
11. Rapport d'activité du SIEG (Cyril hauteville)
Investissement en 2016
 - 93 964 € pour Viverols en grande partie pour route des Mas - Coussangettes.
 - 15 564 € entretien éclairage public.Prévisions pour 2017 : 60 000 € pour Etruchat.

Délibérations

1°) Tarif camping année 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Camping Municipal de VIVEROLS pour l'année 2017 :

TARIF JOURNALIER

	Tarif Euro
Enfant et Adulte de + de 10 ans	1.70
Enfant de 3 ans à 10 ans	0.90
Véhicule + caravane ou camping-car	1.70
Emplacement	1.70
Véhicule seul	1.70
Toile de tente	0.90
Branchement Electrique (6 Ampères)	3.50
Jeton douche	0.50
Animaux	0.60
Garage Mort	2.50
Machine à laver le linge	3.50

TARIF COMPRENANT : 1 EMPLACEMENT, 1 VEHICULE, 1 CARAVANE OU TOILE DE TENTE, 4 PERSONNES MAXIMUM (ENFANTS OU ADULTES), EAU ET ELECTRICITE 6 AMPERES

- FORFAIT SAISON (01 AVRIL au 02 NOVEMBRE 2017)

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	580
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	66
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	34
Animaux	27
Mobile Home (ouverture à fermeture + garage mort)	790

- FORFAIT MENSUEL

	Tarif Euro
Caravane ou Camping-car	
Juillet – Août	240
Avril - Mai - Juin - Septembre - Octobre	170
Adulte supplémentaire de + de 7 ans	34
Enfant supplémentaire de - de 7 ans	19
Animaux	10

Forfait Garage Mort Période fermeture Camping	100
---	-----

Vote : Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 2 (JOURBERT-GEORGET)

2°) Demande de participation sur salaires garderie Ecole Viverols

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que deux personnes employées par la Mairie de Viverols s'occupent de la garderie le matin de 8 h à 9 h 50 et le soir de l'aide aux devoirs de 16 h 30 à 18 heures les jours d'école.

Monsieur le Maire propose de demander aux mairies qui ont des enfants qui utilisent ces garderies, de participer aux frais de rémunération de ces deux personnes ou à défaut aux familles pour l'année scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de demander une participation aux mairies qui ont des enfants qui utilisent la garderie du matin ou l'aide aux devoirs du soir à l'école de Viverols. Cette participation sera calculée au prorata du nombre d'enfants
- de demander une participation aux familles des enfants qui utilisent la garderie du matin ou l'aide aux devoirs du soir à l'Ecole de Viverols si leur commune de domicile refuse de participer
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3°) Numérotation des bâtiments sur la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations du 22 janvier 2016 et du 29 juillet 2016 portant dénomination des voies communales.

Monsieur le Maire présente le fichier de numérotation définitif établi par les services de la Poste en collaboration avec la Mairie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le listing établi par les services de la Poste
- décide que le numérotage des maisons sera exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (HAUTEVILLE)

4°) Indemnités de fonction du maire

-Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat

-Vu la loi n° 2016-1500 du 08 novembre 2016 modifiant ce régime

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de fixer un taux inférieur au taux plafond dans les communes de moins de 1 000 habitants et qu'il souhaite donc ne percevoir aucune indemnité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte que Monsieur le Maire ne perçoive aucune indemnité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5°) Don Commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait un don de la somme de 6 866.58 euros au budget communal en remboursement de ses indemnités mensuelles de l'année 2016 qu'il était dans l'obligation de percevoir

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter ce don de 6 866.58 euros pour le budget communal.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6°) Don C.C.A.S.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des dons suivants pour le budget CCAS :

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - Mr et Mme QUATTROCIOCHI | 50 euros |
| - Mr Jean Yves ALLARD | 200 euros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter ces dons pour le budget CCAS.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7°) Décision modificative - Budget Communal 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2016 :

- compte 2315-270 + 1 000 euros
- compte 2315-247 - 1 000 euros

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8°) Décision modificative - Budget Caisse des Ecoles 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Caisse des Ecoles 2016 :

- compte 60623 + 2 000 euros
- compte 7067 + 2 000 euros

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 22h15